



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2024-2025 PROCÈS-VERBAL N°04

Mardi 10 décembre 2024
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. LEFEBVRE Christian, CHAPILLON Jean-Claude,
ROUELLE Maurice, M. ANDEOLE Éric, BENOIT Raymond

Excusés :

Assistent : DREUX Ophélie, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le

**Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la
Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE
Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

**La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale)
est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou
décennaux.**

**Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout
au long de la saison.**

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• CAEN

STADE DE VENOIX 2 - NNI 141180602

Cette installation a été classée T4 SYN jusqu'au 02/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T4 SYN et du document transmis :

- Tests in-situ du 15.11.2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes détaillées dans le rapport de test in-situ :

- Traces de brûlures du gazon synthétique
- Fibres synthétique couchées

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 02/11/2034.

Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

• LISIEUX

STADE DE HAUTEVILLE 1 - NNI 143660301

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 18/02/2030

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable installation pour un niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'air de jeux

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande que soient précisés les deux points suivants :

- Liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeu article 6.5 du règlement des terrains
- Dimension du vestiaire arbitre de 12m2 minimum hors douche et sanitaire (article 4.7.2 du règlement des terrains)

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• DOUVRES LA DELIVRANDE

PARC DES SPORTS PIERRE ROUX 1 - NNI 142280101

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 17/09/2030

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de la CDTIS du 19.08.2024.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Non-respect de l'article 3.9.5.2 du règlement : les bancs de touche sont implantés à 5m de part et d'autre de la ligne médiane

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de maintenir le classement au niveau T4 PN jusqu'au 17/09/2030.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

• OUISTREHAM

STADE PHILIPPE KIEFFER – NNI 144880101

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 03/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de l'étude d'éclairage du 06.10.2023 et de la demande initiale de classement éclairage au niveau E5 (LED).

- Étude photométrique en date du 06/10/2023
 - Hauteur minimum de feu : 22,84M
 - Inclinaison des projecteurs : 68,30°
 - Nombre de projecteurs : 20 (5/ mâts)
 - Éclairage moyen : 279 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.64
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.81
 - GR Max : 44.7
 - Température de couleur : 5700 k
 - IRC : 70
 - Facteur de maintenance : 1
- Relevé d'éclairage en date du 25/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 274 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.53
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.67
 - Points bis : conformes

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 10/12/2028.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• CAEN

STADE MICHEL D'ORNANO – NNI 141180101

Cet éclairage a été classé E2 (IM) jusqu'au 28/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E2 (IM).

- Relevé d'éclairage en date du 20/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 2108 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.69
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.87
 - Points bis : conformes

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet à la Fédération.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• EPAIGNES

STADE MUNICIPAL - NNI 272180101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 17/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 19 novembre 2024 par M. LANCINI et M. BENOIT, membres de la CDTIS de l'Eure
- AAC du 19.11.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 10/12/2034.

• VESLY

STADE MUNICIPAL - NNI 276820101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de visite de la CDTIS du 29.11.2024 et du document transmis :

- AOP du 20.11.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

• BRIONNE

STADE JACKY DEVILLERS 2 - NNI 271160102

Cette installation a été retirée du classement

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement au niveau T7 PN et du document transmis :

- AOP du 21.12.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 10/12/2034.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ
D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• AUBUSSON

STADE DES DEUX PIERRE - NNI 610110101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06.12.2024 effectué par M. ANDEOLE, Président de la CDTIS de l'Orne
- AOP du 24.06.2014

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 10/12/2034.

• CONDÉ SUR SARTHE

STADE MUNICIPAL 1 - NNI 611170101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 18.07.2023

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la CRTIS suspend sa décision de classement.

• L'AIGLE

STADE RENÉ FOISY - NNI 612140101

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 07/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau T4 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 30.11.2024 effectué par M. ANDEOLE, Président de la CDTIS de l'Orne
- AOP du 12.01.2016

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 10/12/2034.

• L'AIGLE

STADE PAUTHONNIER 1 - NNI 612140201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 04/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- AOP du 20.08.2015

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 10/12/2034.

- **ST GEORGES DES GROSEILLERS**

STADE GUY LANGE 1 - NNI 613910101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 06.12.2024 effectué par M. ANDEOLE, Président de la CDTIS de l'Orne
- AOP du 02.10.2015

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 10/12/2034.

La CRTIS demande que la liaison vestiaires aire de jeu soit sécurisée vis-à-vis des spectateurs présents dans les tribunes.

- **ST GEORGES DES GROSEILLERS**

STADE GUY LANGE 3 - NNI 613910103

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 10/12/2034.

- **TRUN**

STADE MARCEL LEBAILLY - NNI 614940101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 13/02/2034

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance des photos et mesures envoyées le 02.12.2024 par la CDTIS de l'Orne.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS maintient le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 13/02/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

- **ECOUVES**

STADE DE RADON - NNI 610010501

Cette installation a été retiré du classement

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance des photos et mesures envoyées le 02.12.2024 par la CDTIS de l'Orne.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 10/12/2034.

- **ST CLAIR DE HALOUZE**

STADE MUNICIPAL - NNI 613760101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 06.12.2024 effectué par M. ANDEOLE, Président de la CDTIS de l'Orne

- AOP du 07.07.2014

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 10/12/2034 (bancs de touche de 2,10m au lieu de 2,50m minimum).

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

• COULONGES SUR SARTHE

STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 611265501

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de référencement en FOOT5 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30.11.2024 effectué par M. ANDEOLE, Président de la CDTIS de l'Orne

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le référencement FOOT5 avec palissades jusqu'au 12/11/2034.

• L'AIGLE

STADE PAUTHONNIER 2 - NNI 612140202

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 04/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau A8.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

• L'AIGLE

STADE PAUTHONNIER 3 - NNI 612140203

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau A8.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

• MESSEI

STADE MUNICIPAL 3 - NNI 612780103

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

• MESSEI

STADE MUNICIPAL 4 - NNI 612780104

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de

classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

- **MESSEI**

STADE MUNICIPAL 5 - NNI 612780105

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

- **MESSEI**

STADE MUNICIPAL 6 - NNI 612780106

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

- **ST GERMAIN DU CORBÉIS**

STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 613975501

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de référencement en FOOT5 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.11.2024 effectué par M. ANDEOLE, Président de la CDTIS de l'Orne

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le référencement FOOT5 avec palissades jusqu'au 12/11/2034.

- **ST GEORGES DES GROSEILLERS**

STADE GUY LANGE 4 - NNI 613910104

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de confirmation de classement au niveau A8 PN

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• GRANVILLE

STADE DE LA CITÉ DES SPORTS 1 - NNI 502180201

Cette installation a été classée T4 SYN jusqu'au 04/10/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN et du document transmis :

- Tests in-situ du 06.12.2024

Elle constate les non-conformités mineures suivantes détaillées dans le rapport de test in-situ :

- Fibres synthétique couchées et fébrilisées
- Plusieurs zones réparées
- Plots béton support des mats de soutien des filets de but en surépaisseur au nord est

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 04/10/2034.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

• MOYON VILLAGES

STADE JOSEPH BEAUFILS 2 - NNI 503630102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

• ST SAUVEUR VILLAGES

STADE SAINT SAUVEUR LENDELIN 2 - NNI 505500102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

• ST SAUVEUR VILLAGES

STADE SAINT SAUVEUR LENDELIN 3 - NNI 505500103

Cette n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement au niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 10/12/2034.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

• LE TEILLEUL

STADE MUNICIPAL – NNI 505910101

Cette installation été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2024

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

• HEAUVILLE

STADE DE LOUIS LEFAIX – NNI 502380101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage au niveau E7.

- Relevé d'éclairage en date du 03/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 81 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.29
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.48

Au regard des éléments transmis et en l'absence d'étude d'éclairage, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 10/12/2028.

• SAINT-LO

STADE DE SAINTE CROIX 2 – NNI 505020202

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage au niveau E7.

- Relevé d'éclairage en date du 26/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 83 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.25
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.48

Au regard des éléments transmis et en l'absence d'étude d'éclairage, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 10/12/2026.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• AVRANCHES

STADE RENÉ FENOULLÉRE 1 – NNI 500250101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 23/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E4.

- Relevé d'éclairage en date du 05/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 388 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.53
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 jusqu'au 10/12/2025.

• CHERBOURG EN COTENTIN

STADE MAURICE POSTAIRE – NNI 501290101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E4.

- Relevé d'éclairage en date du 19/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 320 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.78

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 10/12/2025.

• MOYON VILLAGES

STADE JOSEPH BEAUFILS 1 – NNI 503630101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 07/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6.

- Relevé d'éclairage en date du 25/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 156 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 10/12/2026.

• PICAUVILLE

STADE GUY VIGIER 1 – NNI 504000101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 30/10/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6.

- Relevé d'éclairage en date du 27/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 178 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.41
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.60

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 10/12/2026.

- **ST SAUVEUR LE VICOMTE**

STADE ABBÉ BOUDET 1 – NNI 505510101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 19/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6.

- Relevé d'éclairage en date du 20/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 139 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 10/12/2026.

- **SAINT-LO**

STADE LOUIS VILLEMER – NNI 505020101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 16/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E4.

- Relevé d'éclairage en date du 26/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 420 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.56
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 10/12/2025.

- **TESSY BOCAGE**

STADE DARIO ZANELLO – NNI 505920101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 05/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6.

- Relevé d'éclairage en date du 25/11/2024 :
 - Éclairage moyen : 129 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.49
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.65

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 10/12/2026.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

- **PORTBAIL SUR MER**

STADE MUNICIPAL – NNI 504120101

Cet éclairage n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis

préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 19/07/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu 105x61 m
 - Implantation : Latérale
 - Hauteur minimum de feu : 19M
 - Inclinaison des projecteurs : 68,3 °
 - Nombre de projecteurs : 12 (3/ mâts)
 - Éclairage moyen : 181 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.63
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.83
 - GR Max : 46.8
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un classement de niveau E6 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• CRIQUETOT L'ESNEVAL

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 761960101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 10/12/2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de la CDTIS du 17.08.2024 et du document transmis :

- AOP du 09.08.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation au niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2034.

• VARENDEVILLE SUR MER

STADE JEAN BUREL – NNI 767200101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 05/06/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement au niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 14 novembre 2024 effectué par M. LEFEBVRE et M. LECOURT, Président et membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- AOP du 02.04.2014
- Plan du terrain

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les largeurs des zones de sécurité ne sont pas de 2,50 m minimum**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la CRTIS suspend sa décision de classement.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• ST AUBIN LES ELBEUF

STADE ANDRÉ ROUSSEL 2 - NNI 765610102

Cette installation a été classée T7Prov jusqu'au 01/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance des tests in-situ en date du 20 aout 2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation au niveau T5 SYN jusqu'au 29/08/2034.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

• BIHOREL

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 8 – NNI 760950108

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 16/01/2022

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

• ROLLEVILLE

COMPLEXE SPORTIF CHARLES GERVAIS - NNI 765340101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 11/06/2034

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable installation et des documents transmis :

- Plans des vestiaires
- Plans des façades

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable installation favorable pour un futur classement T5 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• ESLETTES

STADE DES LILAS 1 - NNI 762450101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/03/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance des documents transmis par la CDTIS le 02.12.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS constate que les dimensions des vestiaires (hors douche et hors sanitaire) sont identiques aux dimensions existantes.

La CRTIS demande que le projet soit révisé avec des dimensions minimum suivantes :

- Vestiaires joueurs : 20m² hors douche et sanitaires
- Vestiaire arbitre : 8m² hors douche et sanitaire

• ETOUTTEVILLE

STADE DES POMMIERS - NNI 762530101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance des documents transmis par la CDTIS le 02.12.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS préconise que le projet soit revu en respectant les dimensions de 20m² hors douche et sanitaire pour les vestiaires joueurs et les dimensions de 8m² hors douche et sanitaire pour le vestiaire arbitre.

Elle conseille de réaliser quatre vestiaires joueurs au lieu de trois prévus actuellement et de modifier les deux petits vestiaires arbitres en créant une ouverture supplémentaire vers l'extérieur et en supprimant les portes de communication intérieures.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• BOIS-GUILLAUME

PARC DES SPORTS DES COSMONAUTES 1 – NNI 761080101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 26/01/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E6.

- Relevé d'éclairage en date du 06/12/2024 :
 - Éclairage moyen : 343 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.42
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 10/12/2026.

• BOIS-GUILLAUME

PARC DES SPORTS DES COSMONAUTES 2 – NNI 761080102

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 19/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage au niveau E7.

- Relevé d'éclairage en date du 06/12/2024 :
 - Éclairage moyen : 89 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.15
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.38 (>0,40 mini)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en EEntraînement jusqu'au 10/12/2025.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S